

Service DEOS
Laure BEAU
Cheffe de service
Tél : 05 67 76 56 76
Pôle scolarité
Affaire suivie par :
Stéphanie HANNOTEAU
Tél : 05 67 76 56 97
Mél : deos65ecoles@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac
65016 TARBES

Tarbes, le 7 octobre 2024

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
d'école élémentaire publique et privée

s/c

de Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Vacances apprenantes : dispositif « **Stage de réussite** » – Vacances d'automne 2024.

I – Stages de réussite

Les stages de réussite ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires publics et privés sous contrat à destination d'élèves volontaires les plus en difficulté, pour consolider les savoirs fondamentaux.

1) Cadre général d'organisation :

Ces stages auront lieu pendant les vacances scolaires d'automne et se dérouleront prioritairement le matin dans les écoles à raison de 3h par jour pour 12 heures de soutien :

- du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024 (4 jours au choix de l'enseignant)
- du lundi 28 octobre au jeudi 31 octobre 2024

Ils respecteront les règles sanitaires en vigueur au moment de leur réalisation.

Le cas échéant, il est possible de proposer des modules à distance d'accompagnement des élèves selon les modalités que les équipes pédagogiques pourront définir avec leur directeur d'école. Les élèves qui éventuellement en éprouveraient le besoin peuvent participer à un module de stage à chacune des périodes.

Les modules se déroulent le plus souvent dans les écoles, en accord avec la municipalité concernée. Ils peuvent aussi être organisés au sein du collège de secteur

Pour s'inscrire dans la continuité pédagogique, le professeur encadrant le module doit disposer avant le début du module d'un bilan des acquis de chaque élève concerné et d'indications concernant les compétences fondamentales et transversales à travailler.

Ces compétences fondamentales portent sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. A l'issue du module, le professeur ayant encadré la session transmet au(x) professeur(s) de l'élève une évaluation de ses acquis.

2) Appel à candidature et prévisions d'effectifs :

Les IEN lancent un appel à candidature auprès des enseignants de leur circonscription qui répondront à cet appel en leur retournant la fiche de candidature dûment renseignée.

Vous devez vous assurer auprès de la mairie de la commune de la disponibilité de l'école pendant la période des vacances. Un courrier de confirmation de stage sera envoyé par le service DEOS aux mairies des communes que vous aurez arrêtées.

A cette fin, un tableau joint à cette note « Organisation stages de réussite » **pour les stages d'automne** sera complété et retourné **au service DEOS pour le 14 octobre 2024 au plus tard.**

3) Information aux familles

L'information aux familles devra être effectuée à l'aide de la lettre destinée aux parents et du bulletin d'inscription ci-joint. Ce dernier comprend 2 volets.

Une première partie à remplir par la famille pour indiquer son choix de faire bénéficier son enfant du stage de réussite.

Une seconde partie à compléter par l'école afin de confirmer et préciser le lieu et la date où se déroulera le stage, information communiquée par l'IEN aux écoles.

Je vous demande de poursuivre cette information aux familles afin de mettre en place un nombre le plus important possible de stages pour cette période.

4) Liaison avec l'enseignant en charge du stage :

La fiche de liaison, ainsi que les bulletins d'inscription sont à adresser à l'enseignant en charge du stage et à l'enseignant titulaire de la classe. Les enseignants des élèves bénéficiaires du dispositif sont invités à transmettre un bilan succinct des réussites et des défaillances de l'élève à l'enseignant qui assurera le stage en s'appuyant sur la fiche de liaison incluse dans le dossier pédagogique.

A l'issue du stage, un bilan des progrès des élèves de votre école qui auront bénéficié d'une remise à niveau vous sera communiqué par l'intermédiaire de cette même fiche.

5) Acheminement de l'attestation sur l'honneur :

L'attestation sur l'honneur sera retournée signée par les enseignants à l'IEN de la circonscription du stage pour visa et sera ensuite transmise au service DEOS pour la mise en paiement ou le cas échéant en tenant compte des parts PACTE attribuées aux enseignants volontaires et signées en début d'année.

L'Inspectrice d'Académie

La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées
Anne MIQUEL VAL

-- Anne MIQUEL VAL

PJ :

- fiche de candidature
- tableau « Organisation stages de réussite »
- lettre aux parents
- bulletin d'inscription
- fiche de liaison
- attestation sur l'honneur